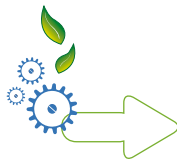


agenda21 Cluses



CHARTRE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Avec le soutien de



Rhône-Alpes Région

WWW.AGENDA21-CLUSES.FR

8 communes s'engagent : Cluses, Magland, Marnaz, Mont-Saxonnex, Nancy-sur-Cluses, Le Reposoir, Scionzier, Theyez.

CHARTRE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

SOMMAIRE

p. 5 **PRÉAMBULE**

p. 6 **AXE 1**

Une prise en compte des enjeux climatiques et économiques dans les déplacements, l'énergie et l'habitat

p. 7 **AXE 2**

Une organisation spatiale respectueuse des équilibres sociaux et environnementaux

p. 8 **AXE 3**

Des services de qualité pour un bassin de vie attractif et solidaire

p. 9 **AXE 4**

La mobilisation de l'économie au service du développement durable

p. 10 **AXE 5**

Des ressources naturelles et un environnement local préservés

p. 11 **AXE 6**

Une gouvernance locale au service du citoyen et un territoire ouvert sur le monde

PRÉAMBULE

Les engagements qui constituent cette stratégie sont communs à 8 communes, qui ont souhaité s'impliquer collectivement dans la démarche Agenda 21 local, en vue d'un développement durable du territoire : Cluses, Magland, Marnaz, Mont-Saxonnex, Nancy-sur-Cluses, le Reposoir, Scionzier et Thyez.

Le présent document est le fruit d'un travail collectif de 9 mois, qui a débuté par la réalisation d'un état des lieux du territoire à partir de juin 2009. Cet état des lieux a été soumis à la concertation dans le cadre de 6 rencontres publiques à Cluses (Un Forum et cinq Ateliers participatifs entre septembre et novembre 2009). Lors de ces rencontres, habitants, associations, partenaires locaux, et élus, ont pu confronter leurs points de vue et partager leurs visions du bassin de vie. De là, un diagnostic partagé, présentant les atouts, les faiblesses, les menaces et les opportunités caractérisant le territoire local a pu être établi, et une synthèse des enjeux du territoire a servi de base de travail aux élus participant au Comité de pilotage du projet.

Cette Charte locale de développement durable s'organise en 6 grands axes, déclinés en objectifs stratégiques pour le territoire. Ses implications vont au-delà des seules compétences des communes engagées, et appellent à un travail partenarial et concerté avec les acteurs locaux, dans une logique de cohérence territoriale et dans le respect des spécificités de chaque commune. De ces objectifs découleront un programme d'actions à court, moyen et long termes pour le développement durable du territoire.

Cette Charte locale de développement durable s'organise en 6 grands axes, déclinés en objectifs stratégiques pour le territoire.

La réflexion a toujours été menée en gardant en tête certains documents-cadres tels que la Charte d'Aalborg, la stratégie française de développement durable ou encore le Cadre de référence pour les Agendas 21 locaux et les projets territoriaux de développement durable. La Charte s'attache également à prendre en compte les évolutions législatives récentes, comme les lois liées au Grenelle de l'Environnement.

À une échelle plus locale, ce document se veut également en parfaite cohérence avec la Charte de territoire du Faucigny, validée en décembre 2009 par la Région Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat de développement durable Rhône-Alpes (CDDRA) porté par 14 communes, parmi lesquelles les 8 communes engagées dans cet Agenda 21 local.

AXE 1

UNE PRISE EN COMPTE DES ENJEUX CLIMATIQUES ET ÉCONOMIQUES DANS LES DÉPLACEMENTS, L'ÉNERGIE ET L'HABITAT

Dans un contexte de raréfaction des énergies fossiles et de contraintes économiques de plus en plus présentes pour les particuliers comme pour les collectivités locales, il apparaît aujourd'hui prioritaire d'agir plus concrètement dans les domaines qui touchent quotidiennement les habitants : les déplacements, l'énergie et l'habitat.

Pour cela, les communes du territoire s'engagent à faciliter l'évolution des comportements et à accompagner le changement vers plus de sobriété :

- En lançant une réflexion commune pour développer une offre multimodale de transports, sur un territoire où la voiture particulière est encore présente à plus de 90% dans les déplacements quotidiens, et en proposant progressivement une réponse plus adaptée à chaque besoin de mobilité.
- En encourageant tous les acteurs du territoire, par le conseil de proximité et par un meilleur accompagnement, à s'engager dans des comportements plus économes en énergie, et par là même, plus économiques.
- En améliorant la connaissance et l'information sur les impacts de nos activités sur le territoire, afin de favoriser l'action du plus grand nombre et une meilleure compréhension des enjeux du climat.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- 1.1 -> Accompagner le développement et l'utilisation des transports collectifs urbains et interurbains
- 1.2 -> Développer et créer un réseau efficace pour les déplacements doux dans les communes et entre les communes
- 1.3 -> Gérer la consommation d'énergie de façon exemplaire dans les patrimoines communaux
- 1.4 -> Développer la connaissance sur les émissions dans l'atmosphère et améliorer la qualité de l'air
- 1.5 -> Accompagner les habitants et acteurs du territoire vers une réduction des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables

AXE 2

UNE ORGANISATION SPATIALE RESPECTUEUSE DES ÉQUILIBRES SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

En continuité avec la prise en compte des énergies et de la mobilité, une nouvelle cohérence doit être envisagée dans l'aménagement et le développement des espaces urbains et ruraux.

Les évolutions démographiques, la demande de logement, la qualité de l'habitat et de l'environnement, sont autant de thèmes qui impliquent de s'engager dans une politique ambitieuse d'aménagement de l'espace, tout en respectant les équilibres écologiques et en favorisant qualité de vie et dynamisme local.

Pour cela, les communes du territoire s'engagent à mobiliser les outils de la planification foncière et de l'aménagement, et à mettre en place une politique commune de l'habitat en adéquation avec les besoins d'aujourd'hui :

- En anticipant les évolutions des besoins et en programmant le développement de l'habitat à court, moyen et long terme pour faciliter l'adéquation de l'offre de logements et de la demande.
- En protégeant les espaces non urbanisés, agricoles, et naturels et leurs continuités, et en valorisant les espaces remarquables sans pour autant les sanctuariser.
- En développant des projets exemplaires tant en matière de construction durable que de mixité sociale

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- 2.1 -> Proposer des logements pour tous et développer un habitat de qualité
- 2.2 -> Mettre la politique foncière au service d'une organisation durable de l'espace dans le respect de la biodiversité
- 2.3 -> Mettre en cohérence les documents d'urbanisme et d'aménagement des communes du territoire au service des objectifs locaux de développement durable

AXE 3

DES SERVICES DE QUALITÉ POUR UN BASSIN DE VIE ATTRACTIF ET SOLIDAIRE

Comme le rappelle l'UNESCO, «la culture crée un monde riche et varié qui élargit les choix possibles, nourrit les capacités et les valeurs humaines, et est donc un ressort fondamental du développement durable des communautés, des peuples et des nations». Pour cela, il est nécessaire de favoriser une offre variée et accessible à tous d'activités culturelles sur le territoire.

L'amélioration continue des services à la population, en terme de santé, d'accompagnement des familles, d'aides sociales, d'emploi, ou de commerces de proximité, est un levier incontournable pour la qualité de vie et l'attractivité du territoire. La qualité de ces services, qui sont aussi les garants de la solidarité locale, relève de la responsabilité de tous qu'il s'agisse des collectivités locales, des associations ou des entreprises locales.

Dans ce contexte, les communes du territoire s'engagent à favoriser le développement de services de qualité et leur accès à tous dans les meilleures conditions :

- En renforçant les actions de sensibilisation en direction des plus jeunes ainsi que l'offre culturelle pour tous sur le territoire
- En garantissant la pérennisation et l'accessibilité des services publics et des services au public
- En prenant en compte le renforcement du lien social et les nouveaux besoins liés au vieillissement d'une partie de la population

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- 3.1 -> Mettre en place une politique culturelle diversifiée et mutualisée entre les communes
- 3.2 -> Éduquer et responsabiliser les jeunes au développement durable et à la solidarité
- 3.3 -> Mutualiser les actions de proximité des communes au service des solidarités et de la cohésion sociale
- 3.4 -> Poursuivre l'accompagnement du vieillissement de la population, et valoriser les échanges entre seniors et jeunes générations
- 3.5 -> Conforter les pôles de services de proximité et leur accès en transport en commun

AXE 4

LA MOBILISATION DE L'ÉCONOMIE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un développement durable local doit tirer parti des ressources de son territoire. L'Agenda 21 local s'entend ainsi comme un outil de mobilisation et de vitalité du territoire, permettant d'ouvrir de nouvelles perspectives d'activités tournées aussi bien vers le savoir-faire locaux (décolletage de précision, artisanat, agriculture,...) que vers de « nouveaux » secteurs à potentiel « durable » comme le tourisme vert ou l'économie sociale et solidaire.

Le développement local doit par ailleurs reposer progressivement sur une nouvelle responsabilité et citoyenneté des entreprises ancrées sur le territoire, et se construire à partir de productions plus propres, plus sobres et plus sûres. A terme, le développement durable devient un facteur de compétitivité pour les entreprises.

Pour cela, les communes du territoire s'engagent à accompagner les mutations économiques locales qui sont en cours :

- En favorisant une meilleure diversité de l'économie locale et en proposant des perspectives pérennes aux secteurs touristiques, solidaires, et plus généralement de l'économie résidentielle
- En mobilisant les entreprises et acteurs locaux autour des enjeux du développement durable
- En soutenant l'activité agricole, sa diversification, et ses productions de qualité
- En mobilisant la commande publique dans le sens d'une consommation et d'une production durable et responsable

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- 4.1 -> Accompagner la promotion touristique du territoire et mobiliser les acteurs locaux du tourisme vers des pratiques durables
- 4.2 -> Soutenir le développement d'activités pérennes dans les domaines de l'économie verte et des services de proximité
- 4.3 -> Accompagner et pérenniser les pratiques agricoles et forestières locales
- 4.4 -> Encourager les entreprises, les industries et les acteurs locaux à s'engager dans des pratiques de développement durable
- 4.5 -> Intégrer des critères environnementaux et sociaux dans la commande publique des communes

AXE 5

DES RESSOURCES NATURELLES ET UN ENVIRONNEMENT LOCAL PRÉSERVÉS

L'environnement est une des richesses du territoire local mais n'en est pas moins menacé : le développement urbain en fond de vallée, l'explosion résidentielle de ces dernières années, les pollutions et productions liées aux activités et aux déplacements, sont autant de pressions qui viennent peser sur les milieux naturels et les ressources du territoire.

Au delà de la valorisation des espaces sensibles et remarquables, la protection de l'environnement passe par une meilleure reconnaissance des milieux locaux et des ressources. La nature ordinaire est d'ailleurs un support de sensibilisation et de connaissance inexploité et qui reste trop peu connue d'une importante partie des habitants.

Pour cela, les communes du territoire s'engagent à mieux prendre en compte les richesses de l'environnement local :

- En sensibilisant et en améliorant la connaissance du patrimoine local
- En accentuant la valorisation des milieux et des ressources naturelles et la protection des espaces sensibles et remarquables
- En améliorant la valorisation des déchets et en agissant à la source pour une réduction de leur production

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- 5.1 -> Approfondir la connaissance du milieu naturel et de son fonctionnement et conduire une véritable pédagogie du patrimoine
- 5.2 -> Participer à la restauration/ préservation des espaces naturels
- 5.3 -> Promouvoir une gestion durable des différentes ressources en eau
- 5.4 -> Participer et accompagner une gestion plus durable des déchets

AXE 6

UNE GOUVERNANCE LOCALE AU SERVICE DU CITOYEN ET D'UN TERRITOIRE OUVERT SUR LE MONDE

La gouvernance est une démarche de concertation et de prise de décision, qui implique de façon responsable les acteurs ou les populations concernées par un territoire.

La participation repose par ailleurs sur la mobilisation et l'intérêt des acteurs au devenir de la Planète comme du territoire local, selon la logique « Penser global, agir local ». Une bonne gouvernance passe donc aussi par la diffusion de l'information et une connaissance partagée du territoire, et par une ouverture aux problématiques plus globales et à la dimension internationale.

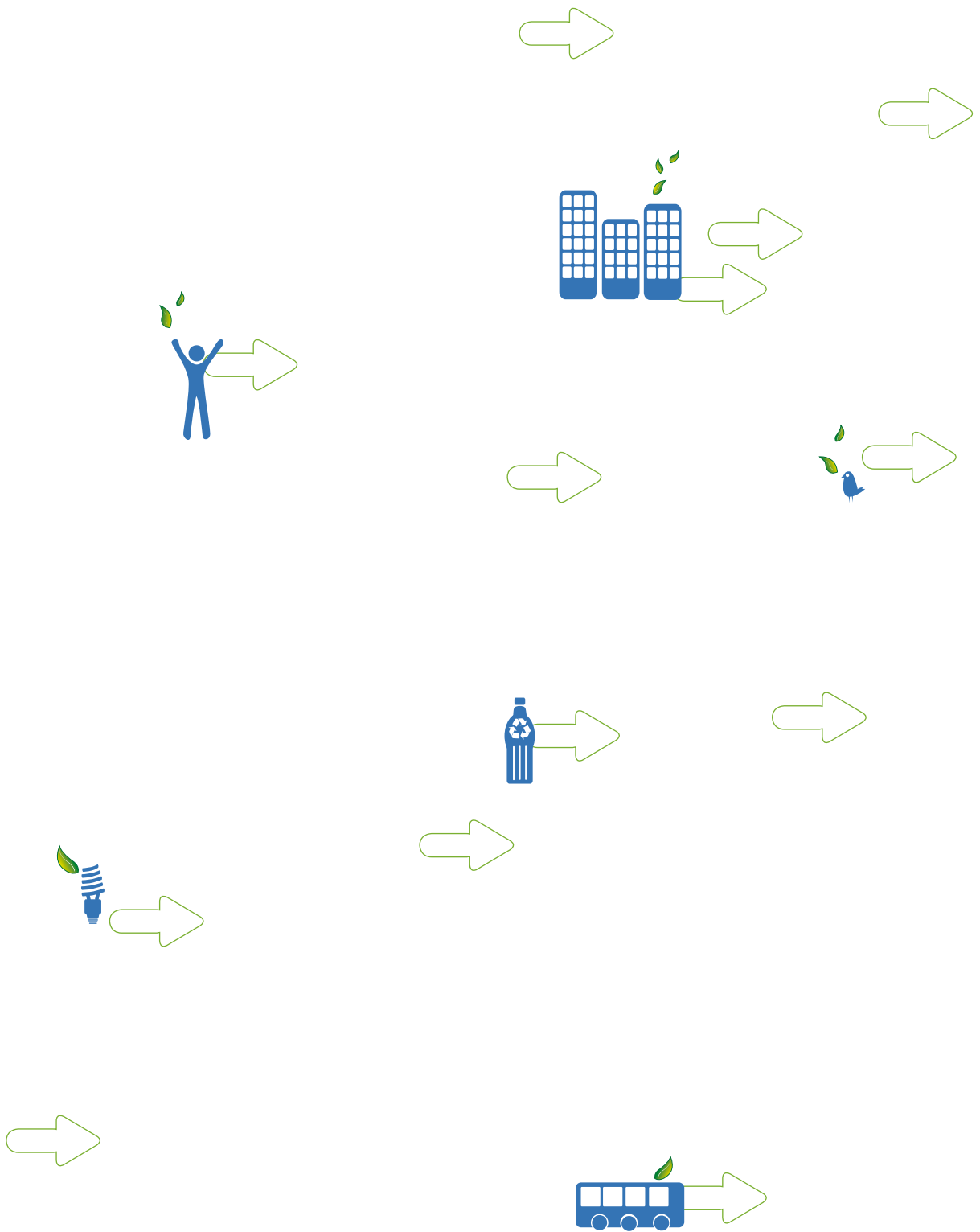
Mais les collectivités locales ne doivent pas être seules à prendre en main la question du développement durable du territoire. Les démarches participatives doivent aussi permettre le développement de prises d'initiatives extérieures par le monde associatif et les particuliers.

Pour cela, les communes du territoire s'engagent à garantir une bonne gouvernance, au service des citoyens et du territoire :

- En renforçant la connaissance du territoire et en diffusant l'information largement
- En développant les liens de proximité avec les habitants et les acteurs locaux, et les liens de solidarité avec les territoires du Sud
- En favorisant le développement d'initiatives citoyennes en faveur d'un développement durable et en renforçant les actions partenariales
- En garantissant une transparence des actions menées grâce à un suivi et une évaluation régulière et participative des projets

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- 6.1 -> Renforcer le partage de l'information et la connaissance du territoire
- 6.2 -> Mobiliser et accompagner les acteurs associatifs pour renforcer les projets et les initiatives locales
- 6.3 -> Impliquer les habitants dans les politiques locales et s'organiser pour une écoute de proximité
- 6.4 -> Ouvrir le bassin de vie à la dimension internationale
- 6.5 -> Organiser la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'agenda 21, dans un objectif d'amélioration continue



DOCUMENT VALIDÉ
en Comité de pilotage Agenda 21
le 8 avril 2010
